

2022.505

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 22
Représentés : 11

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 04/10/2022

Date d'affichage : 05/10/2022

de la commune de COGOLIN

Séance du mardi 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la BASTIDE PISAN, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Erwan DE KERSAINTGILLY - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Margaret LOVERA - Corinne VERNEUIL - Audrey MICHEL - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Philippe CHILARD -

POUVOIRS :

Christiane LARDAT à Jean-Paul MOREL / Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Audrey TROIN / Isabelle FARNET-RISSO à Mireille ESCARRAT / Kathia PIETTE à Patrick HERMIER / Bernadette BOUCQUEY à Olivier COURCHET / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Il est rappelé qu'en septembre 2021 a été créé le 8^{ème} centre des cadets de la Défense du Var, pour le bassin du golfe de Saint-Tropez.

Il s'agit d'un partenariat entre l'Éducation nationale et les Armées, en l'occurrence le 3^{ème} RIMa (régiment d'infanterie de marine). Le centre organise, hors temps scolaire, des activités éducatives, citoyennes, sportives et ludiques à destination des 14-16 ans, scolarisés dans les collèges ou lycées partenaires et encadrés par des militaires d'active ou de réserve et des enseignants volontaires.

La ville de Cogolin a signé en 2021 une convention avec la Fédération des Clubs de la Défense et lui a octroyé une subvention de 500 €.

N° 2022/10/11-10

SUBVENTION AU PROFIT DE LA « FEDERATION DES CLUBS DE LA DEFENSE »

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le

ID : 083-218300424-20221011-DCM20221011_10-DE

2022.505

N° 2022/10/11-10

SUBVENTION AU PROFIT DE LA « FEDERATION DES CLUBS DE LA DEFENSE »

Ayant pu apprécier l'implication des cadets lors des commémorations patriotiques, la commune souhaite poursuivre son soutien à ce lien entre elle, la jeunesse et l'armée.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer à la Fédération des Clubs de la Défense une subvention d'un montant de 500 € (cinq cent euros) pour l'exercice 2022.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Vu le budget communal pour l'exercice 2022,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

ATTRIBUE une subvention au bénéfice de la « Fédération des Clubs de la Défense » une subvention d'un montant de 500 € (cinq cent euros) pour l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le maire,

Marc Etienne LANSADE



Le secrétaire,

Geoffrey PECAUD